

## Relations industrielles Industrial Relations



*Participation et négociation collective*, Laurent Bélanger, Jean Boivin, Gilles Dussault, Alain Laroque (sous la direction de), Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1977, 145 pp.

Dimitri Weiss

Volume 32, Number 4, 1977

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/028829ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/028829ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

### ISSN

0034-379X (print)

1703-8138 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this review

Weiss, D. (1977). Review of [*Participation et négociation collective*, Laurent Bélanger, Jean Boivin, Gilles Dussault, Alain Laroque (sous la direction de), Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1977, 145 pp.] *Relations industrielles / Industrial Relations*, 32(4), 636–639. <https://doi.org/10.7202/028829ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1977

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

**Érudit**

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Finalement, comme le Conseil est pour la vertu, il recommande au gouvernement fédéral d'établir des mécanismes de consultation pour examiner les problèmes structurels à long terme et formuler des suggestions relatives à ces questions. Mais, n'est-ce pas en très grande partie le mandat du Conseil ?

Pour résumer, en demandant une politique fiscale plus expansionniste, le Conseil a réussi cette année à se placer sur la carte politique (ou des mass media) avec l'aide d'ailleurs du nouveau ministre des finances qui a rapidement rejeté les recommandations. Toutefois, le rapport du Conseil ne témoigne pas d'une capacité à présenter à la population intéressée les problèmes dans un cadre analytique approprié. Le rapport évite alors les bonnes questions et devient souvent un document terne.

Gérard BÉLANGER

Université Laval et  
Institut de recherches C.D. HOWE

**Participation et négociation collective**, Laurent Bélanger, Jean Boivin, Gilles Dussault, Alain Larocque (sous la direction de), Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1977, 145 pp.

Dans le contexte européen, surtout latin, l'ambiguïté implicite du terme « participation » a été, à plusieurs reprises, dénoncée et démontrée dans diverses recherches menées dans les milieux syndicaux, qui mettaient en évidence la manière dont le besoin de pouvoir exprimé par la classe ouvrière était utilisé en tant que concours volontaire au maintien des structures de domination. Dans certains de ces milieux, qui combattent ces structures et souhaitent, selon des modalités divergentes, leur en substituer d'autres, plus équitables, par exemple l'autogestion, la participation qui ne gère pas son propre pouvoir, mais cogère le pouvoir d'autrui, qui n'a pas la possibilité de soumettre les ouvriers et l'organisation de la production à l'exigence primaire de produire un « homme humain », serait en réalité la forme mystifiée d'une intégration que tout système est porté à poursuivre afin de sauvegarder continuellement son équilibre et sa sécurité interne.

Il faudrait, pourtant, nuancer quelque peu ces propos, en mettant en relief d'abord, en dépit de l'absence d'une définition précise et univoque de la participation — dont la « cogestion » ne représente qu'une modalité, aussi limitée soit-elle — l'importance acquise par les facteurs humains par rapport à ceux exclusivement économiques. Ensuite, en précisant qu'il peut bien y avoir une « cogestion » conçue comme un pacte permanent, en quelque sorte une micro-expression d'un pacte social généralisé qui voit la classe ouvrière, ses organisations politiques et syndicales, plus ou moins satisfaites du système économique existant, à l'image de l'Allemagne fédérale. Mais, aussi, une « cogestion » entendue d'une manière plus pragmatique, capable d'objectifs purement fonctionnels, comme celle proposée récemment par le T.U.C. britannique — à défaut de certains des puissants syndicats qui le composent — lequel, après avoir depuis toujours montré son hostilité à des formes participatives, se trouve, aujourd'hui, désireux de pénétrer — à travers les projets de démocratie industrielle — dans la sphère des décisions politiques des entreprises, qui leur a été jusqu'à présent rigoureusement interdite. Et, enfin, une « cogestion » vue comme une phase de transition vers une appropriation graduelle de pouvoirs, en un sens plus pleinement autogestionnaire...

Mais, au-delà des taxinomies, qui simplifient parfois à l'excès la complexité du vécu, il reste que nombre de syndicats des pays européens, des réformistes aux « révolutionnaires », opposent au modèle participatif la réalité du conflit. Et c'est là qu'en dépit des différences culturelles et des objectifs poursuivis, on peut déceler, des deux côtés de l'Atlantique, des comportements communs. L'ouvrage en question n'y fait pas, en fin de compte, défaut.

Le thème de la participation des travailleurs à la gestion des entreprises, des formes les plus limitées jusqu'aux expressions plus organiques de l'autogestion, se trouve depuis quelque temps au centre d'un intérêt renouvelé au Canada, qui s'exprime dans ce livre, surtout pour ce qui est des formes indirectes de la démocratie industrielle, par les voix d'universitaires, d'employeurs et de syndicalistes.

Ce volume d'actes du 32<sup>e</sup> Congrès des relations industrielles, organisé en 1977 à l'Université Laval de Québec, sur le thème « Au-delà de la négociation collective... la participation? », n'est, sûrement pas, un « ouvrage de plus » : il aborde un thème dont la littérature canadienne est, à quelques exceptions près, plutôt rare. Outre le fait qu'il apporte des réflexions fécondes et stimule au débat, il offre aussi bien au lecteur nord-américain qu'à celui européen, que nous sommes, un regard utile et nécessaire sur la réception d'idées, parfois originaires du Vieux continent, qui trouvent au Nouveau monde une sensibilité et un environnement différents. Et il est heureux que l'évaluation de cette rencontre ait eu lieu au Québec, « à cheval sur deux mondes de l'esprit », ainsi que se plaisait à l'affirmer, avec raison, dans son exposé, Robert Cox.

Il est sûr — et il n'est pas moins heureux qu'on le dit — de Laurent Bélanger (Université Laval), dans son exposé introductif, à Ghislain Dufour (Conseil du patronat du Québec) et à Borek Zofka (Congrès du Travail du Canada) que l'« importation » de formes de participation engendrées dans un pays européen déterminé est hors de propos au Canada. À l'exception — peut-être? — de tel aspect des comités d'entreprise, qui semblent à Gilles Jobin (Mouvement des Caisses populaires Desjardins) une voie à explorer davantage en tant qu'instrument de concertation (entendue ici comme *consultation*) et au ministre du Travail et de la Main-d'œuvre du Québec, Jacques Couture, des organismes opportuns, destinés à surveiller l'application de la future loi des conditions minimales de travail.

Il ne manque pas d'observateurs, en Europe, pour soutenir qu'en tant que mécanisme de participation, la *consultation* semble s'éloigner vers l'horizon des relations industrielles. La réalité vécue des comités d'entreprise français nous fournit, surtout dans les établissements de moindre taille, la preuve d'une évolution des attributions de ces organismes, malgré la loi, vers une forme de *concertation* qui se rapproche de la *négociation*, sur certains thèmes au moins. Tandis que les conseils d'entreprise allemands *codécident* avec les directeurs des sociétés en matière des problèmes sociaux, disposant — outre l'information et la consultation (étendue, sur certains sujets, jusqu'à un pouvoir d'*opposition*, de *veto*) — d'un pouvoir de *négociation* des accords au niveau de l'entreprise, aussi appauvri qu'il soit par l'interdiction qui lui est faite de déclencher des grèves à l'appui de cette négociation, apanage exclusif des syndicats, officiellement non institutionnalisés dans l'entreprise mais présents dans les collectivités d'une certaine dimension par les groupes d'« hommes de confiance ». Quoique fortement influencés par les syndicats, voire contrôlés par eux selon les cas, les conseils (comités) d'entreprise, institutions non-syndicales au sens strict, ne représentent pas les syndicats au niveau des entreprises. Aussi différentes soient-elles, La Grande Bretagne, la Suède, l'Italie ou la France illustrent, chacune à sa façon, la prépondérance de l'institution syndicale.

Le souci des organisateurs du département des relations industrielles de Laval d'appréhender au plus juste l'essence du débat est visible dans le choix du titre du Congrès et dans le passage de celui-ci à celui de l'ouvrage. Il transparaît dès l'exposé introductif de Laurent Bélanger, pour se poursuivre, à des degrés divers, dans celui de Bernard Solasse, Paul Pleau et Ghislain Dufour, jusqu'à trouver dans l'intervention de Gilles Laflamme, « Peut-on concilier négociation collective et participation à la gestion? », le point central de tout l'édifice.

Gilles Laflamme répond d'emblée que « le système institutionnel de négociation est un mécanisme de participation parmi d'autres », pour conclure que non seulement la négociation n'est pas en contradiction avec la participation à la gestion, mais que « la participation par la négociation et par la contestation semble la seule forme valable dans une

société où le syndicalisme craint de plus en plus l'intégration et l'absorption dans un système qu'il rejette». L'administration de la convention collective est, pour Laflamme, la forme la plus complète de participation dans le système canadien de relations industrielles. «Elle n'implique pas en elle-même une coresponsabilité dans les décisions prises concernant un travailleur en particulier, une catégorie de travailleurs ou l'ensemble des travailleurs. Toute décision de la direction est sujette au *contrôle syndical* et on ne saurait assimiler l'administration de la convention collective à une forme de cogestion. Il s'agit bien davantage d'une *participation par le contrôle* au niveau de l'administration journalière de la convention collective alors que la convention collective elle-même renvoie à une codécision». En ce sens que «si l'ensemble des causes venant régir les conditions de travail du salarié dans l'entreprise sont le résultat d'un rapport de forces, elles sont aussi, et il ne faut pas l'oublier, des *décisions conjointes*».

Il est de l'essence de la négociation, ainsi que le disait naguère Gérard Lyon-Caen, de conduire à cette *décision conjointe* qu'est l'accord. Une «négociation décisionnelle», donc, ou mieux encore, une «négociation codécisionnelle», telle que l'appela, dans le contexte français, Jacques Delors.

Dans un intéressant article, rédigé il y a plusieurs années, pour cette même Revue, en collaboration avec Gérard Dion, sur «La participation et l'entreprise», Bernard Solasse avait parlé des «degrés de la participation» ordonnés par rapport aux étapes du processus décisionnel. Il reprend son raisonnement dans le présent volume, en indiquant qu'à la limite, «la participation se confond avec la codécision ou, si l'on préfère, avec le fait de décider ensemble. La codécision constitue donc la forme la plus achevée de toute participation», les acteurs étant alors «effectivement associés à toutes les phases du processus décisionnel; simultanément ils deviennent coresponsables de son exécution et en acceptent par avance les conséquences positives ou négatives». Bernard Solasse évoque, ensuite, la «cogestion» allemande, «qui n'est à mon avis que de la *cosurveillance*» signale par la suite la présence d'un directeur du travail nommé avec le consentement de la majorité des membres salariés du conseil de surveillance, et finit par conclure: «c'est pourquoi lorsque j'entends parler de participation, je pense aussitôt que celle-ci ne peut être que conflictuelle et donc praticable sur le mode de la négociation».

C'est à ce point qu'on eût aimé un dialogue entre Bernard Solasse, Gilles Laflamme et, éventuellement, Klaus Bohr, de l'ambassade allemande à Ottawa. Sur l'attitude syndicale à l'égard de la coresponsabilisation, par exemple. Sur la *codécision*, mécanisme, aux côtés de la *cosurveillance* et de la *codirection* (dans les entreprises dans lesquelles elle est pratiquée), du système de codétermination allemand, et qui se traduit, entre autres, par une *négociation* et des accords d'entreprise, etc.

Voici, donc, ce livre stimulant incite à la discussion et suscite des interrogations. La vertu d'un ouvrage n'est pas, en effet, de nous conforter dans nos convictions, nos certitudes ou nos connaissances, mais, le plus fréquemment, de les remettre en question. Le seul reproche qu'on puisse adresser aux organisateurs du Congrès, est de ne pas avoir ajouté à des exposés juxtaposés une table ronde. Les délais, comme pour toute manifestation de cette envergure, ne l'ont pas permis. Mais le lecteur, invité à produire, peut-être, un effort supplémentaire, sort, en définitive, vainqueur.

Je ne voudrais pas conclure sans signaler la compétente contribution d'André C. Côté (Université Laval) sur «Les incidences juridiques de la participation des employés à la gestion de l'entreprise», dont j'ai, personnellement, beaucoup appris et qui, outre le Canada, présente un des principaux aspects du rapport Bullock en Grande Bretagne. Les «considérations sur la signification des expériences européennes» de Robert Cox, dont la qualité des écrits est connue par tous les spécialistes des relations industrielles. Les précisions sur «Syndicats et démocratie industrielle» d'Adolf Sturmthal, qui a beaucoup fait pour la connaissance et l'étude des relations du travail européennes en Amérique du Nord. Et les expériences québécoises décrites, outre Paul Pleau, par Jean-Guy Frenette et Guy Saint-Pierre.

On a accusé, parfois, les observateurs nord-américains des rapports sociaux d'un rétrécissement de l'horizon de leurs recherches et de leurs réflexions, d'une certaine « insularisation », fût-elle à l'échelle d'un continent. Ce volume est là pour démentir cette assertion. Malgré quelques inexactitudes et erreurs d'appréciation, il témoigne d'une recrudescence de l'échange d'idées des deux côtés de l'Atlantique. Et je suis heureux d'apporter ici à mes amis Laurent Bélanger, Jean Boivin, Gilles Dussault et Alain Larocque, le témoignage de mon estime pour cette initiative, qu'on voudrait voir suivie de beaucoup d'autres.

Dimitri WEISS

Université de Paris I Panthéon-Sorbonne

**Vivre ensemble, une étude des disparités régionales** par le Conseil économique du Canada. Ottawa: Approvisionnement et Services Canada, 1977, 269 pp.

Dans ses différents rapports, le Conseil économique du Canada a souvent fait allusion au problème des disparités régionales. Ce livre est un volumineux rapport consacré exclusivement à la question. Comme les autres rapports du Conseil, la présentation des différents sujets est bien faite et l'information y est abondante. Sa lecture est donc à conseiller même si le texte français demeure à plusieurs endroits aride par les difficultés presque inévitables de toute traduction. Malheureusement, pour un économiste orthodoxe, c'est un rapport passablement décevant au point de vue de l'analyse économique. Les commentaires sur les différentes parties du rapport essaieront de le montrer.

La pauvreté de l'analyse économique peut peut-être s'expliquer de deux façons. Tout d'abord, un rapport de cette envergure sur une question précise doit s'appuyer sur la littérature existante. C'est malheureusement un domaine où les travaux vont très peu au fond des choses. Les auteurs décrivent beaucoup, présentent parfois certaines intuitions mais de façon générale, la qualité de l'analyse est faible sinon médiocre. De plus, le rapport du Conseil est le fruit de la dynamique de la production du rapport par un conseil consultatif. Il existe une incitation à minimiser les risques en étudiant une multitude de points reliés au sujet tout en évitant les questions chaudes et aussi l'analyse qui tend à identifier les causes réelles des phénomènes. Il est par exemple étrange que, dans ce rapport sur les disparités régionales, il n'est nullement fait mention des coûts d'être francophone en Amérique du Nord.

La première partie du rapport que forme les quatre premiers chapitres est une introduction à la question des disparités régionales. Le premier chapitre sur l'héritage de l'histoire aurait dû mériter plus de six pages. Peut-être ne fait-il que refléter le manque d'intérêt des économistes pour les analyses historiques? Pourtant, il est essentiel dans une telle étude de présenter l'évolution historique de l'activité économique au Canada, de ses liens avec les États-Unis et des raisons des déplacements des activités, comme les services nationaux. Cette présentation aurait favorisé un rapport plus incarné et sûrement moins orienté vers les questions de demande globale. Après un chapitre assez valable sur les objectifs de la politique régionale, le chapitre trois résume brièvement les théories économiques des disparités régionales. Le premier paragraphe laisse toutefois songeur lorsque le rapport affirme: «Il n'existe aucune théorie économique qui puisse à elle seule expliquer les disparités régionales, car les économistes sont en désaccord quant au cadre analytique qui convient le mieux à l'étude de cette question. Il y a donc plusieurs théories, qui diffèrent quant au thème central, bien qu'un certain nombre de concepts soient communs à plusieurs d'entre elles.» (p. 25). Le chapitre 4 donne une bonne description des disparités régionales au Canada; il constitue donc un bon texte de référence.

Les trois chapitres suivants sur les écarts de productivité, les politiques de stabilisation régionalisées et le rôle de l'urbanisation forment la deuxième partie qui est la